



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 20 mars 2013

L'an deux mille treize et le vingt mars à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BESSETTES - CAUQUIL - CURETTI - FABRIES – GROS - TACCONE – VIALA B. - VIALA D. - MMES COUGNENC - DURIS - FADDI - GILBERT – HEBRARD - RABOU - SEGUR - MM BLANC – BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES – COLOMBIER - COMBET – FOUILLADE (Suppléant) – FOURES (Suppléant) – GALZIN – JEANZAC - LENCOU - MAUREL – MAZARS - SARRAN - VANDENDRIESSCHE – VERNHES (Suppléant).

N° 2013/24

**Objet : Désignation de représentants à l'ADEFPAT
(Association pour le DÉveloppement par la Formation des Projets, Acteurs et
Territoires – Aveyron, Lot, Tarn et Tarn et Garonne)**

Monsieur le Président rappelle que l'ex CC du Pays d'Agout est membre de l'ADEFPAT et a conclu une convention jusqu'à fin 2013.

Cette convention a pour objectif la mise en place d'une coopération entre l'EPCI et ADEFPAT pour le développement local, par la mise en œuvre de la démarche spécifique de «formation-développement» centrée sur la dynamique des acteurs économiques et le développement de leurs compétences pour élaborer et mettre en œuvre des projets.

Monsieur le Président rappelle ensuite les derniers projets, à maîtrise d'ouvrage publique ou privée qui ont été accompagnés par la formation-développement lors des dernières années (Chergui Théâtre, TSD Confection, Diagnostic enfance-jeunesse de la CCPA, ...).

Monsieur le Président propose au Conseil de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein de l'ADEFPAT.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- désigne les représentants de la Communauté de Communes du Lautrécois-Pays d'Agout à l'ADEFPAT dont les noms suivent :

Titulaire	Suppléant
- Francis JULIE	- Laurent VANDENDRIESSCHE

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 22 mars 2013

Le Président,

Raymond GARDELLE